

## Résolution 1

### Reconnaissance des expériences et compétences des bénévoles et amateurs

(issue du groupe thématique Expériences et compétences)

#### Constats

- L'engagement social, culturel et citoyen et la richesse des bénévoles fait force d'évidence. Néanmoins, leur reconnaissance, leur valorisation et leur accompagnement, notamment institutionnels, n'est pas à la hauteur de l'apport qu'il constitue pour la société.

#### Enjeux

- Lever les freins relatifs à la densité, la complexité, le niveau de technicité très accru des obligations associatives pour les bénévoles et les amateurs.
- Valoriser, reconnaître et accompagner les expériences et compétences des bénévoles.
- Créer les conditions d'une action déterminée des bénévoles et amateurs (individus), des associations et des institutions au service de cette reconnaissance.

#### Propositions

##### Etat et collectivités :

- Reconnaître par le droit, à la fois de manière ambitieuse, formelle et opérationnelle, le statut et les droits des bénévoles et amateurs, par la désignation des compétences et attributions de l'Etat, de ses services déconcentrés, des collectivités et des institutions publiques pour les encourager, les défendre et les accompagner

##### Associations :

- Encourager les associations à formaliser la reconnaissance, la valorisation et l'accompagnement des bénévoles & amateurs dans leur projet associatif, ainsi qu'à se doter des outils concrétisant cet engagement (validation des acquis et compétences des bénévoles, droits à la formation, boîtes à outils, accompagnement personnalisé,...)

##### Bénévoles & amateurs :

- Cette reconnaissance doit apporter chez / pour l'individu :
  - La conscience du chemin parcouru
  - L'accès à l'information au bénévolat
  - Plus-value auprès des employeurs – université,...

ADOPTÉE